



## Pas d'augmentation des taxes locales

Ces derniers mois ont été consacrés à la rédaction et à l'approbation des différents budgets. Dans le contexte exceptionnel de réévaluation de plusieurs tarifs publics et de hausses des prix de ce début d'année, il a été décidé (à une courte majorité) de ne pas augmenter le taux des trois taxes locales. Comme le coût de l'énergie (chauffage, éclairage, carburants) et le montant des travaux sont plus élevés, la maîtrise des dépenses est une priorité pour maintenir notre capacité d'autofinancement.

Toujours dans le but de garder un village vivant, nous aurons l'opportunité d'accueillir, un camion pizza les mardis, à partir du mois de juin.

## Informations pratiques

### • État civil

#### Décès :

Mme VALLAS Marthe (Veuve RATHIER)	le 8 novembre 2021	à Noirétable
Mme BARGE Marie (Veuve GARDETTE)	le 7 février 2022	à Saint-Priest-la-Prugne
M. BARRAUD Daniel Auguste	le 7 février 2022	à Saint-Priest-la-Prugne
Mme SABOT Marie Antoinette Cécile épouse ARIONI	le 20 février 2022	à Roanne
Mme BARRAUD Danielle épouse RENAUD	le 22 mars 2022	à Aubagne
Mme CHIGNIER Yvonne Lucienne (Veuve CORNET)	le 6 avril 2022	à Saint-Priest-la-Prugne

### • Taxes communales

Taxes directes locales	Taux
Taxe foncière sur les propriétés bâties	4,95 % (part communale)
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	28,95 %
Taxe foncière des entreprises	16,81 %

### • Budget général 2021

Le budget de fonctionnement a dégagé un excédent de fonctionnement de 364 278 €. Celui-ci permet de faire face aux besoins d'investissements (réalisés et restant à réaliser) qui s'élève à 281 652 €.

Il y a donc un report excédentaire sur 2022 de 82 625 €. La gestion budgétaire a donc été très saine sur 2021.

	INVESTISSEMENT (en €)		FONCTIONNEMENT (en €)	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté	22 012,57			225 271,29
Opérations exercice	223 975,00	60 943,31	301 120,42	440 127,45
Total	245 988,17	60 943,31	301 120,42	665 398,74
Résultat de clôture	185 044,86			364 278,32
Reste à réaliser	171 074,40	74 466,30		
	281 652,96			364 278,32

AFFECTATION RESULTAT	
Résultat de l'exercice	364 278,32
Besoin de financement de la section investissement	281 652,96
Excédent reporté	82 625,36

#### Les principaux investissements réalisés en 2021 :

- Les principaux projets prévus ont pris du retard (stade, lotissement). Les cages multisport ont été installées au stade et le permis de construire un nouveau local a été obtenu.
- Les dépenses d'investissement concernent plusieurs petits projets : renouvellement ordinateur, décorations de Noël, tableau affichage, poêle à bois du logement de la poste, travaux pour la chaudière de l'école, modification du PLU, panneaux circulation, défibrillateur, remplacement de la caisse enregistreuse de l'épicerie ....

#### Les principaux projets pour 2022 :

- Réhabilitation du stade : le projet a pris du retard, suite aux difficultés pour faire intervenir l'entreprise de démolition et désamiantage. Budget d'environ 100000 € HT, des subventions ont été sollicitées auprès des conseils régional et départemental pour 72 000 €.
- Rénovation à l'école : peinture d'une salle de classe, peinture et sols des couloirs et peinture de la cage d'escalier. Budget 30 000 € HT, des subventions ont été sollicitées auprès du conseil départemental (5000 € pour cette année et un complément de 7000 € environ sera demandé l'an prochain)
- Acquisition d'un épandeur à gravillons/pouzzolane pour l'hiver, 6 200 € HT. Une subvention va être demandée au conseil départemental.
- Eclairage : remplacement de mâts abîmés et des lampes au sodium par des lampes plus économiques avec suppression des crosses : reste à charge 13 597,87 € HT.
- Lotissement : travaux Enedis et Telecom (sur budget annexe, 23 000 €), début des travaux de voirie (30 000 €). Un emprunt est prévu pour la réalisation des travaux de voirie.

- **Infos services publics**

**Cartes d'identité :** Depuis quelques années, les démarches pour obtenir ou renouveler une carte nationale d'identité ou un passeport ne se font plus dans les petites communes. Il faut demander un rendez-vous auprès d'une mairie habilitée : Noirétable (04 77 24 70 12), Renaison, Riorges, Roanne...

Au préalable, effectuer une pré-demande en ligne sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés : <https://ants.gouv.fr/>

Le secrétariat de mairie de St-Priest peut vous aider à réaliser cette première étape.

#### **Accès aux droits, démarches administratives diverses dans de nombreux domaines :**

N'hésitez pas à contacter l'Espace France Services situé à la poste de St-Just-en-Chevalet : 04 77 62 62 52.

- **ADMR**

L'ADMR de Saint-Just-en-Chevalet, animée par une équipe de bénévoles qui encadrent une équipe de salariés, est très active sur notre commune.

En 2021, 25 personnes en service personnes âgées/handicapées (ce qui représente un nombre d'heures annuel de 5694 heures) et 1 famille en service famille ont bénéficié de l'aide de l'ADMR sur Saint-Priest. 7 clients ont eu accès à la téléassistance FILIEN mise en place par l'ADMR.

L'ADMR recherche des salariés, mais aussi des bénévoles pour organiser entre autres des visites de convivialité auprès des personnes isolées dans notre secteur. Pour plus de renseignements, contacter :

Madame Sylvaine BREJAT au 04 77 65 10 75 ou par mail : [msstjustenchevalet@fed42.admr.org](mailto:msstjustenchevalet@fed42.admr.org)

Pour mieux connaître l'ADMR : <https://www.admr.org/associations/admr-st-just-en-chevalet>

- **Accueil de jour à Saint-Just**

L'éveil d'Astrée, l'accueil de jour du Forez, a ouvert ses portes à Saint-Just-en-Chevalet, au 2<sup>ème</sup> étage de l'EHPAD. Il reçoit des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées (perte de mémoire, Parkinson...). Il fonctionne le mardi de 9h30 à 16h30 et permet l'accueil de 11 personnes. Des activités pour stimuler les capacités et améliorer l'estime de soi sont proposées aux malades. Cet accueil a un double objectif : préserver les capacités et l'autonomie du malade et apporter un peu de répit aux aidants. Contact : 04 77 97 75 43 – [leveildastree@hl-boen.fr](mailto:leveildastree@hl-boen.fr)

---

*Bien vivre à Saint-Priest*

---

- **Remise des prix du concours des maisons fleuries 2021 et accueil des nouveaux habitants**

Après les divers reports dus aux contraintes sanitaires, cela se déroulera le dimanche 15 mai 10h30 à la cantine scolaire. Un moment d'accueil et de convivialité attendu.

- **Appel à candidature pour les maisons fleuries 2022**

Maisons et espaces fleuris rendent le bourg et les hameaux agréables et accueillants. Le concours des maisons fleuries est reconduit cette année. Vous pouvez vous inscrire auprès de la mairie par courriel ou par téléphone jusqu'au 13 juillet. Le jury passera la dernière semaine de juillet.

Nous vous souhaitons une bonne réussite dans vos réalisations, pour le plaisir de tous.

Contact : [mairie.st.priest.la.prugne@wanadoo.fr](mailto:mairie.st.priest.la.prugne@wanadoo.fr). Secrétariat de mairie : 04 77 62 92 13.

---

*Vie associative – Animation*

---

- **Subventions accordées aux associations pour l'année 2022**

Associations	Montant de la subvention attribuée
ACCA	150 €
Basket Club de Saint Priest La Prugne	150 €
Association des Parents d'élèves	150 €
Amicale des donneurs de sang	150 €
Club des Aînés	150 €
Comité des fêtes	150 €
Section FNACA	150 €
Société de pêche	150 €
Comité de la Foire	150 €
Gym volontaire	150 €
ADMR	150 €
Amicale des pompiers	150 €
Relais transport	100 €
Basket Club de Noirétable	140 € (20€ versé par licencié du village)
Les Sourires d'Urfé	120 € (20€ par résidents)
Football club des Bois-Noirs	120 € (20 € versé par licencié du village)
Festival des Monts de la Madeleine	150 €

Le conseil a décidé de généraliser l'attribution de 150 € au titre de sa volonté de soutien aux associations de la commune. Lorsqu'une association a des projets et des besoins plus spécifiques, elle en fera une

présentation écrite simple (buts, effectifs concernés, plan de financement) afin de respecter le cadre de la transparence des finances publiques. Dans ce même esprit, chaque association ayant perçu une subvention d'une collectivité locale devra en faire état dans la publication de ses activités (assemblée générale, articles de presse).

- **90 ans du groupement scolaire**

L'école primaire de Saint-Priest-la-Prugne fêtera ses 90 ans le 25 juin 2022. La municipalité et les associations ont décidé de célébrer dignement cet anniversaire avec les élèves, les enseignants, les habitants qui sont passés (ou pas) par cette école.

C'est pourquoi nous lançons un appel aux anciens élèves et à tous les habitants. Qu'ils habitent encore la commune ou non, ils sont d'une part les bienvenus, et d'autre part, nous aimerions qu'ils nous aident à réunir les photos de classe de périodes plus au moins proches.

Vous pouvez envoyer vos photos scannées accompagnées d'un document précisant le plus possible les nom et prénom des personnes présentes sur la photo, à [mairie.st.priest.la.prugne@wanadoo.fr](mailto:mairie.st.priest.la.prugne@wanadoo.fr). Pour ceux qui ne sont pas en mesure de scanner, présentez-vous à la mairie aux horaires d'ouverture du secrétariat. La photo sera scannée et vous sera immédiatement restituée.

**Notez dans vos agendas cette date du samedi 25 juin 2022** ; parlez-en autour de vous. Voici un avant-goût du programme :

- Le matin : le chemin des écoliers (randonnée de 5 kms) et le mini-certificat d'études
- A midi : repas froid sur place ; prévente de cartes à partir de début juin
- L'après-midi : jeux pour tous

Pendant toute la journée : visite de l'école, expositions, visite du village décoré sur le thème des fables de la Fontaine

- **Association des parents d'élèves**

L'école a accueilli 3 nouveaux enfants, en grande section, CP et CE1. Depuis janvier, les enfants ont pu participer à différentes activités : le carnaval avec un défilé dans les rues de la commune, un voyage à Bully avec nuitées sur place, 5 jours pour les plus grands et 3 jours pour les petits, sur le thème du cinéma. Les enfants ont pu découvrir les différentes phases de la création d'une œuvre cinématographique : écriture du scénario, création des décors, tournage, mixage.... Ils ont également pu participer à une Chasse au trésor avant les vacances de Pâques, moment partagé avec les enfants de La Tuilière et enfin pour les plus grands (du CE1 au CM2), ils ont entamé un début de cycle piscine à Lapalisse.



L'association de parents d'élèves organise sa traditionnelle vente de plants de Fleurs et Légumes (producteur : Franck Lugnier – St Sixte). Les bons de commande sont disponibles auprès des parents d'élèves, à l'épicerie ou à la mairie. Les commandes sont à passer avant début mai, pour un livraison vers le 15/20 mai.

Une tombola sera également organisée lors de la fête de fin d'année.

- **Calendrier prévisionnel des manifestations**

Date de la manifestation	Type de manifestation	Comité organisateur
30 Avril 2022 (Nouvelle date)	Représentation d'un spectacle itinérant de la comédie de Saint-Etienne, <i>Bizaravar</i> , une création de la comédie autour du personnage de l'Avare, à 20h00 à la salle des fêtes.	
1 <sup>er</sup> mai 2022	Concours de pêche à l'étang	Société de pêche
3 Mai 2022	Don du sang, 16h-19h	Amicale des donneurs de sang
8 Mai 2022	Commémoration du 8 Mai 1945 à 9h00	
21 mai 2022	Journée d'ouverture de chemins avec l'Enduro club de St-Just-en-Ch.	
12 et 19 Juin 2022	Élections législatives (de 8h00 à 18h00)	
25 Juin 2022	Fête de l'école	Multi – associations
05 Juillet 2022	Don du sang, 16h-19h	Amicale des donneurs de sang
20 Juillet 2022	Concert festival des Monts de la Madeleine à 20h00 à l'église romane	
23 et 24 Juillet 2022	Fête patronale	Comité des fêtes
1 <sup>er</sup> Octobre 2022	Foire annuelle	Comité de la Foire
31 Octobre 2022	Bal d'halloween	Comité des fêtes
13 Novembre 2022	Choucroute	Club des aînés

- **Concert musical**

Pour étoffer et diversifier l'offre culturelle dans notre commune, il nous a semblé naturel de profiter du bel écrin que constitue notre église romane pour accueillir un concert programmé dans le cadre du **Festival de Musique des Mont de la Madeleine** : le groupe *Uni Corda* présentera un conte musical adapté à ce cadre ancien, le mercredi 20 juillet à 20 h.

- **Comité des fêtes**

Après deux ans d'absence, c'est le grand retour de la fête patronale le samedi 23 et dimanche 24 juillet 2022. Au programme, le samedi aura lieu la traditionnelle tournée des brioches, le concours de pétanque. La soirée reste encore à définir mais notre feu d'artifice aura bien lieu. Le dimanche, nous vous proposerons un vin d'honneur et un repas (menu non décidé à ce jour). De 11h30 à 16h00, le groupe d'«Acro Bike» animera deux shows de trente minutes 100% VTT Trial et un module d'initiation avec son Park Trial ouvert à tous.



Durant l'ensemble du week-end, vous trouverez des manèges, une vingtaine de jeux en bois pour les grands et les petits, de quoi vous restaurer et vous hydrater. Nous espérons conviviaux ensemble.

- **Club des aînés**

Vous souhaitez passer un moment agréable, venez rejoindre le club des aînés. Une quarantaine d'adhérents se réunissent une fois par mois pour papoter, jouer aux cartes, à la pétanque ... après avoir partagé le repas servi à la salle des fêtes. Durant l'année, quelques sorties à l'extérieur sont aussi programmées. Pour plus d'informations, vous pouvez appeler le président, Christian Noyer au [07 86 26 52 44](tel:0786265244).

- **Société de pêche – Bilan 2021 et perspectives 2022**

Bilan 2021 : l'année 2021 a été une année nuancée parce que nous avons perdu un des membres les plus actifs dans notre association, J. Claude BARLERIN ; il était de toutes les manifestations et nous aurons une pensée pour toute sa famille.

Journée du 14 juin 2021 « Pêche et Nature » : cette journée a été mise en place pour 41 enfants à la suite de plusieurs réunions avec les institutrices de la Tuilière et de St-Priest-la-Prugne, les parents d'élèves, les bénévoles de la bibliothèque, le bureau de la pêche et M. GOURIN, moniteur de pêche et salarié de sport et loisirs auvergne avec lequel nous avons mis en place des ateliers qui ont fortement plu aux enfants. Ceux-ci ont reçu une carte de pêche gratuite et sont repartis avec une truite et un diplôme de pêcheur.

Nous remercions les bénévoles qui nous ont aidés auparavant et le jour-même. Il nous a fallu obtenir l'accord de la sous-préfecture et les subventions nécessaires au niveau du département et de la mairie pour mener à bien cette journée. Nous les remercions pour leur aide car le coût global a été de 850 €.



L'étang de la Planchette en 2021 : nous avons empoissonné l'étang pour un coût de 430,97 € dont 20 kg de carpes, 5 kg de goujons, tanches 15 kg, gardons 10 kg, sandres 10 pièces et 3 brochets de plus de 50 cm. Cette attractivité nous a permis de vendre pour 939,09 € de cartes. Nous avons procédé à une journée de nettoyage avec l'aide des bénévoles, équipés de débroussailleuse et d'un gyrobroyeur pour le parking de l'étang. Nous avons réparé la toiture de la cabane de l'étang en achetant et posant des BAC aciers pour un coup de 300 €, plus les fixations. Nous remercions la mairie pour la mise à disposition d'un agent d'entretien avec la pelleuse, pour le décaissage du talus derrière le local.

Perspectives 2022 : nous avons remis du poisson pour une somme de 454,59 € dont 6 brochets, 3 blacks bass, 20 kg de de gardons et 4 kg de goujons.

Une journée pour les pêcheurs est prévue **le dimanche 1<sup>er</sup> mai** : concours avec des lots et un lâcher de grosses truites.

Tout ceci a été validé lors du nouveau bureau, le 21 janvier.

Nous remercions encore une fois tous les bénévoles.

**Communauté de Communes du Pays d'Urfé :**

Tél : 04.77.65.12.24 – Site Web : <https://www.ccpu.fr> – Adresse électronique : [contact@ccpu.fr](mailto:contact@ccpu.fr)

**Secrétariat de mairie** : ouvert au public les lundis de 13h30 à 17h, les mardis de 13h à 17h, les jeudis de 8h à 12h et vendredis de 8h à 12h30. Tél : 04.77.62.92.13 – Adresse électronique : [mairie.st.priest.la.prugne@wanadoo.fr](mailto:mairie.st.priest.la.prugne@wanadoo.fr)  
Pour contacter la mairie en dehors des horaires de présence, pour un motif qui ne peut être différé, merci d'utiliser uniquement le **06 62 08 03 86** et non les numéros privés du maire ou des conseillers.